

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 DECEMBRE 2012

PRESENTS : Messieurs Marc CHENEVOY, Raymond CHENEVOY, Diény DURAND, Julien DURAND, Fernand LORNET, Gabriel MOULIN, Michel PEYPE, Jean-Marie ROSAY

Excusés : Stéphane BOUVERET avec pouvoir à Gabriel MOULIN

Absents : Anthony GAUTHERON, Anthony GOULUT

SECRETAIRE: Julien DURAND

Le compte-rendu de la séance précédente du 08 octobre est adopté à l'unanimité

I° - SYNDICATS des EAUX – Fusion en cours

1. Le projet de fusion en cours entre le Syndicat des Eaux de Laperrière et le Syndicat des Eaux du Pays Losnais, porte sur la mise en commun de la distribution de l'eau potable pour les communes et sur les réseaux d'assainissements pour les communes déjà équipées de stations d'épuration.
2. La fusion est en cours d'étude avec l'aide d'un cabinet spécialisé pour évaluer les actifs et passifs des 2 syndicats et proposer les bases de la future fusion qui sera effective au 1^{er} janvier 2014.
3. Les prix du m³ d'eau potable et m³ d'eau traité en station seront recalculés et devraient bénéficier au syndicat de Laperrière.
4. Les travaux de remplacement des canalisations d'eau de Samerey sont toujours pris en compte, ils ont doivent être réalisés en 2013 avant la fusion. A suivre

II° - ENTRETIEN - TRAVAUX

1. Les travaux de voirie programmés en novembre sont repoussés pour cause d'intempéries, l'ATESAT reprend contact avec l'entreprise Wawrzyniak pour relancer les travaux dès que possible.
2. La salle de classe n'a pas pu être repeinte comme envisagé avant les vacances de Noël. Un devis a été établi par l'entreprise Da Costa d'Auxonne avec 4 jours de travail à 2 personnes pour un montant de 2 560 Euros HT avec ratissage des murs, soit 102 m². D'autres devis vont être demandés à Polypeint de Tavaux, Canault d'Abergement la Ronce, M. Fleuret de Flagey. Une proposition est également envisagée avec la mise en place d'une équipe municipale pendant les congés d'été. A voir également, les subventions possibles à demander.

3. Une fuite d'eau a été localisée dans le toit de l'église, à la jointure du zingage entre la façade ouest du clocher et le faitage du toit. Contacter Contet-Bourotte, Puget, La Franc-Comtoise Dole pour faire des devis de réparation.

III° - RENOUELEMENT de L'INFORMATIQUE

1. L'informatique de la Mairie est en fin de location de 3 ans, le matériel doit être repris par la société de location Leasecom par l'intermédiaire de la société COPIAFAX de Dijon.
2. Nous avons renégocié un contrat de 3 ans pour un nouveau matériel et sa maintenance avec COPIAFAX qui nous fournira du matériel neuf et remettra en place les logiciels et transférera les données de la machine existante.
Le contrat est de 164€ HT par trimestre comme précédemment.
La remise en place des données, logiciels à jour et anti-virus sera facturée séparément 290€ HT selon le devis du 28 novembre 2012.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le nouveau contrat, à organiser le remplacement du matériel aussitôt que possible avec la société COPIAFAX, ainsi qu'à retourner la matériel précédent à Leasecom.

IV° - TRAVAUX des BOIS - ONF

1. L'ONF a fait parvenir en Mairie le 16 novembre 2012 un programme d'actions à envisager en 2013 pour les travaux sylvicoles. Il propose les travaux d'investissements suivants :
 - Coupe 21 : Cloisonnement mécanique, Nettoyement de jeunes pousses sur 4 Ha
 - Coupe 22 : Cloisonnement mécanique et Dégagement manuel des repousses naturelles sur 4 Ha
 - Coupe 22 : Régénération par plantations et complément de 500 plants en garantie de reprise
 - Coupe 34 : Cloisonnement mécanique sur 2.84 Ha
 - Le coût total de l'investissement proposé est de 7790 € HT

Après discussion le Conseil accepte les propositions concernant les coupes 21 et 22 et émet une réserve sur la coupe 34 dont les travaux seront décidés après visite de cette coupe par la Commission des Bois.

2. Les houppiers de chênes de la coupe N°5 de 2011-2012 seront cubés et marqués le samedi matin 12 janvier 2013 par la Commission des Bois.

V° - GESTION de DECHETS – SPIC

1. Au 1^{er} janvier 2013, la gestion du traitement des déchets ménagers est organisée selon une régie financière autonome avec des statuts d'un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC).
2. Un Conseil d'Exploitation, constitué de 15 membres dont 12 délégués communautaires et 3 membres utilisateurs, a été mis en place dans le cadre de la Communauté de Communes de Rives de Saône pendant le conseil du 20 décembre. Les statuts du SPIC ont été adoptés pendant cette séance et définissent le fonctionnement du service et de ses employés qui passent en poste de droit privé.
3. Les nouveaux règlements de collecte et de facturation sont en place au 1^{er} janvier 2013, ils tiennent compte des observations relevées pendant l'année test de 2012.
4. Les levées supplémentaires au-delà du forfait de 1 levée par mois seront facturées à 2.51€ pour un bac de 120 litres au lieu de 3€ prévus, un gain de 30 000€ ayant été constaté et réparti selon les différentes tailles de bacs.
5. Les statistiques observées en 2012 donnent les résultats suivants:
 - Le coût moyen par an et par habitant a été de 89€ avec l'ancienne TEOM
 - Le coût moyen observé en 2012 pour la RI est de 88€ en considérant 12 levées forfaitaires, en réalité 16 levées effectuées en moyenne par habitation, et 18 levées en fin d'année.
 - La facturation globale est donc la même dans les 2 systèmes, il n'y a pas d'augmentation de coût du service, mais une répartition différente par habitant.
 - Les tournées des camions sont réorganisées pour faire plus avec le même personnel et matériel.
 - Des sacs sont à disposition pour des événements exceptionnels. Le coût unitaire d'un sac de 50 L est de 1,10 €.
 - La qualité du tri s'est amélioré, les déchetteries et les PAV fonctionnent bien.
L'incitation est d'arriver à terme à 12 levées effectives avec un bac plein.
6. Les 3 réunions publiques d'information organisées en fin d'année pour répondre aux questions des habitants ont été perturbées par des débats partisans en dehors du sujet, cependant de bonnes questions ont été remontées et le SPIC a pour mission d'améliorer le service en tenant compte des contraintes de chacune des parties.

VI° - DELIBERATIONS RECTIFICATIVES

1. Les indemnités de conseil allouées au Comptable du Trésor pour l'exercice 2012 pour notre commune s'élèvent à 170.11€ selon l'état liquidatif du 07 décembre 2012.

2. Une délibération rectificative est adoptée à l'unanimité pour rétablir certaines lignes d'écriture comptables concernant les dépenses de fonctionnement du budget 2012. Le résultat global est inchangé. Le tableau rectificatif ci-dessous est validé par la Trésorerie de St Jean de Losne et donne les modifications à effectuer.

Dépenses de fonctionnement au compte 6411	+ 3800,00
Dépenses de fonctionnement au compte 6531	+ 450,00
Dépenses de fonctionnement au compte 673	+ 450,00
Dépenses d'investissement au compte 2117	+ 250,00
Dépenses d'investissement au compte 2315	- 4950,00
Recettes d'investissement au compte 021	+ 4700,00
Recettes de fonctionnement au compte 023	- 4700,00

Le Conseil Municipal autorise le Maire à établir la délibération rectificative correspondante à ces réajustements budgétaires sur 2012.

VII° - QUESTIONS DIVERSES

1. Suite à des nuisances sonores et des dégradations sur le bâtiment de la Mairie, l'écusson tricolore et un drapeau ayant été volés, le Maire, sur conseil de la Gendarmerie, propose de prendre un arrêté pour limiter les rassemblements de jeunes mineurs dans le village. Cet arrêté sera adressé à la sous-préfecture et à la brigade de gendarmerie de Saint-Jean de Losne et sera affiché après signatures. Le texte de l'arrêté est validé par le conseil en séance.
2. Un courrier est adressé à notre fournisseur de services Internet, Numéo, pour lui signifier les coupures intempestives du service qui sont de plus en plus fréquentes. Le changement d'opérateur est à l'étude.
3. L'employé communal est en congés en fin d'année, les travaux doivent être redéfinis pour cette année.
4. La mise en place de columbariums ou urnes au Cimetière se précise et une position sera prise à la prochaine réunion pour encadrer ce projet en fonction de ce qui se fait dans les autres communes. Les coûts et les prix des concessions doivent être définis.
5. Le Maire propose d'adresser un courrier commun aux locataires des champs de la commune pour leur rappeler de remettre en état les chemins de terre s'ils les dégradent au passage de leurs engins agricoles.
6. Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 11 janvier à 18:30.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20:20 heures